

MAIRIE DE MUTIGNY



COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2021 A 18h30

Présents : C.BEGUINOT- JC.CUGNET- C.DROMARD- C.FORT- MA.HUMBERT- X.HUSSON- G.LHEUREUX- MC.REMY- M.ZIMMERLIN

Excusée : C.LAPERSONNE (donne pouvoir à C.BEGUINOT)

Avant le début du conseil municipal, deux demandes sont formulées :

En premier lieu, M. Kevin Beaulieu renouvelle sa demande d'acquérir une parcelle de 3 ares (déjà occupée dans les faits par M. Beaulieu) sur la base d'un échange tarifé avec le terrain « Colin » qui serait acheté par la commune à un prix révisé à la baisse par M. Beaulieu (60 euros au lieu de 120 euros) et ladite parcelle dont l'acquisition est souhaitée serait achetée sur la base de terrain à bois (proposition à 15 euros). Les frais de géomètre seraient à la charge de M. Beaulieu et les frais de notaire à la charge des acquéreurs. Le conseil municipal va réfléchir à cette nouvelle proposition.

En second lieu, M. Kevin Beaulieu et M. Georges Beaupuis s'inquiètent de l'état de la route d'accès à leur domicile. La commune explique qu'elle a consulté un maître d'œuvre pour envisager des travaux de voirie. Toutefois, compte tenu des multiples travaux en cours, et des budgets 2022 déjà attribués, il n'est pas prévu d'engager dans l'immédiat ces travaux. Dans l'intervalle, ils demandent à ce que des cailloux concassés et compactés puissent être mis pour remblayer les trous en période de temps sec. Le conseil municipal prend note de cette solution intéressante, à considérer lors d'une période de météo clémente, et rappelle dans l'intervalle que la DRTP a été relancée pour réaliser le nettoyage des routes chaque fin de semaine.

Puis, le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé et l'ordre du jour est déroulé :

Acquisition de la parcelle C 192 par M. et Mme Godart Julien : Mme le Maire présente au conseil municipal la demande de M. et Mme Godart d'acquérir la parcelle C 192 (Charmières) d'une surface de 420m², qui a fait l'objet d'une désaffectation et d'un déclassement en septembre dernier. Mme le Maire propose un prix de 60€ le mètre carré soit 25 200€ pour la parcelle concernée. Le conseil municipal approuve à l'unanimité la vente de la parcelle C 192 pour 420m² au profit de M. et Mme Godart sous condition qu'aucun accès ne soit créé en façade de cette parcelle qui donne sur le parking communal, et décide un prix de vente de 60€ le mètre carré soit 25 200€.

Vente de la parcelle AD 457 au profit de M. Humbert Charles-Henri : Mme le Maire fait part au conseil municipal de l'intérêt de M. Humbert Charles-Henri (courriel du 11 octobre 2021) d'acquérir la parcelle AD 457 lieu-dit « La Côte Monnaie » d'une surface de 0.0298 ha, parcelle se trouvant enclavée dans des parcelles déjà propriétés de M. Humbert. Après consultation de la SAFER, le conseil municipal approuve la vente et s'accorde sur un tarif à 650.000 € de l'hectare. Marie-Anne Humbert, membre du conseil municipal et épouse de l'acquéreur, s'abstient de participer à l'échange et au vote.

Implantation d'une antenne Bulle FM : La radio locale souhaite étendre son champ de diffusion et installer une nouvelle antenne à Mutigny (déjà une antenne à Champillon). Le conseil municipal souhaite obtenir davantage d'informations avant de se prononcer : cadre réglementaire et besoins d'autorisation, périmètre concerné, travaux éventuels et alimentation en électricité, durée d'installation, répercussions éventuelles sur la santé. Mme le Maire reprend ainsi contact pour obtenir les précisions demandées.

MAIRIE DE MUTIGNY

MAIRIE DE MUTIGNY



Dénomination de la voirie d'accès à l'hôtel : Suite à la délibération du conseil municipal du 7 septembre dernier qui était contre la demande du groupe LOISIUM (gestionnaire du futur complexe hôtelier) de nommer la voirie d'accès à l'hôtel « Avenue Loisiium » ou « Impasse Loisiium », ledit groupe a demandé à la commune de reconsidérer sa position. Après concertation, le conseil municipal confirme sa position de ne pas donner une suite favorable à cette demande, préférant un choix plus en lien avec l'histoire du village pour le nom de cette rue, et propose de nommer cette voie « allée de la Sapinière ».

Remboursement de frais : Le conseil municipal vote à l'unanimité le remboursement des frais avancés par Claudine Beguinot, sur présentation des justificatifs, pour l'achat de décorations pour le village et de produits alimentaires (126€21).

Délibération budgétaire modificative n°5 : Mme le Maire informe le conseil municipal que la trésorerie municipale d'Épernay demande de régulariser la contribution au redressement des finances publiques de 2019 qui n'a pas été mandaté. Pour se faire, il y a lieu d'ouvrir des crédits supplémentaires au compte 73916. Mme le Maire propose les opérations suivantes : Dépenses au compte 6413 (chapitre 12) : - 1656€ / Dépenses au compte 73916 (chapitre 14) : + 1656€. Le conseil municipal décide les opérations ci-avant mentionnées.

Convention RGPD avec le CDG51 : Afin de répondre aux obligations en matière de protection des données personnelles des collectivités territoriales, le Centre de Gestion de la Marne propose à compter du 1^{er} janvier 2022 une mission RGPD dont la finalité sera d'assister et de conseiller la commune sur cette thématique. Même si des actions ont déjà été engagées par la commune (formulaire consentement de collecte des données notamment), le conseil municipal valide la réalisation d'une telle mission au coût annuel pour 2022 de 100€.

Questions diverses :

- Installation d'un défibrillateur : La commune a reçu le défibrillateur et sa pose, par la société Schiller, va intervenir prochainement, après avoir défini son futur emplacement (a priori au niveau de la mairie).
- Achat de la maison appartenant à la succession Gobin : Proposition a été faite par la mairie d'acquérir cette maison dans la perspective notamment de travaux d'agrandissement du cimetière. La proposition de 75.000 € ayant été refusée, une nouvelle proposition va être faite.
- Vœux de la commune : La date du vendredi 7 janvier à 18h30 est retenue pour la traditionnelle cérémonie, sous réserve de l'évolution des consignes sanitaires.

Le prochain conseil municipal est fixé au lundi 10 janvier à 18h30.

La réunion se termine à 20h15.